

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - 2028

## INTRODUCTION

### 1 L'ENVIRONNEMENT GENERAL

### 2 LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES

### 3 LA PROSPECTIVE

## CONCLUSION

### **INTRODUCTION**

Avec 5701 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025 (Insee), la commune de Lèves est la 10<sup>ème</sup> commune la plus peuplée d'Eure-et-Loir. Après une très forte croissance démographique à la suite de la forte urbanisation de la fin des années 2000, la commune connaît une relative stabilité depuis une dizaine d'années.

La baisse d'effectifs dans ses écoles maternelle et élémentaire ainsi que dans les services périscolaires constatée depuis plusieurs années interpelle sur la nécessité de retrouver une croissance régulière. Un léger regain d'arrivée de jeunes enfants a permis la rouverture de la 13<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire Jules Vallain.

Malgré un total de près de 200 nouveaux logements répartis sur plusieurs programmes ces dernières années, avec plusieurs livraisons en 2025, l'objectif de l'actuel PLU d'atteindre 6000 habitants à horizon 2025 n'est pas atteint, et ne devrait pas l'être non plus à horizon 2030. Cette situation s'explique par le phénomène de desserrement des ménages, observé au niveau national.

Ainsi, la baisse continue du nombre d'habitants par foyer se poursuit (2,2 aujourd'hui contre 3,5 il y a 50 ans), et risque d'être accentuée par la baisse du taux de fécondité. La démographie lévoise devrait donc rester relativement stable ces prochaines années, avec un manque de foncier disponible et un PLU dont les règles ont été renforcées par des modifications récentes.

D'une superficie de 751 hectares, l'habitat de Lèves est composé majoritairement de logements individuels répartis entre des quartiers anciens et des lotissements récents, avec un pourcentage de logements sociaux légèrement supérieur aux 20% prévus par la loi SRU. La révision du PLU votée en 2018 avait permis de renforcer les zones naturelles et agricoles de Lèves, tout en permettant de densifier l'habitat de manière équilibrée dans les zones à urbaniser.

La modification du PLU adoptée en 2023 vise notamment à conforter cet équilibre entre dynamique urbaine et renforcement de la qualité de vie. La dernière modification du PLU, récemment adoptée, vise par ailleurs à renforcer le commerce de proximité en centre-ville.

Afin de faire face aux défis démographique et économique ainsi qu'aux récentes évolutions législatives et réglementaires, une réflexion sur une nouvelle révision du PLU sera à prévoir. Cependant, la région Centre Val-de-Loire ayant décidé de suspendre la révision du SRADDET, remettant ainsi en cause l'application du ZAN, il sera prudent d'attendre avant d'engager la collectivité dans une telle démarche.

Parmi les quatre premiers membres dès son origine de l'intercommunalité de Chartres, Lèves fait partie des 66 communes de Chartres métropole, EPCI envers lequel les législations successives ont transféré un certain nombre de compétences. Ainsi, les projets menés par la municipalité se font de concert avec l'intercommunalité ainsi qu'avec les autres partenaires (Département, Région, Etat) selon les compétences respectives de chacune des collectivités.

Le budget de la commune se compose du budget principal et du budget annexe de l'Espace Soutine. A la suite de la décision prise en 2020 de transférer le personnel du CCAS vers la commune (15 ETP), transfert qui a été effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la quasi-totalité du budget du CCAS est désormais intégré au budget principal de la commune. Il en résulte depuis 2021 une hausse mécanique du budget de fonctionnement par rapport aux années précédentes, en dépenses comme en recettes.

Les orientations budgétaires de la commune pour ces trois prochaines années répondent aux quatre objectifs que la municipalité s'est fixée depuis 2014 et a renforcé depuis 2020 :

- Impôts réduits
- Economies de fonctionnement
- Fort niveau d'investissements
- Sécurisation de la dette

## **1. L'ENVIRONNEMENT GENERAL**

### **1.1 Environnement national**

#### **1.1.1 Une année 2025 toujours très préoccupante**

L'année 2025 a été marquée par plusieurs événements majeurs impactant les collectivités locales :

- Un niveau de dotations de l'Etat qui continue à baisser en euros constants, par rapport au niveau de l'inflation, qui a continué à légèrement ralentir.
- Une situation du marché immobilier toujours très dégradée, impactant les recettes de droits de mutation à titre onéreux et retardant certains projets, freinant ainsi la dynamique fiscale de la taxe foncière. Si une tendance à la reprise du marché de l'ancien s'est fait ressentir, le marché du neuf est à l'arrêt. Ainsi, aucun nouveau projet collectif n'est prévu à Lèves à immédiate échéance.
- Des taux d'intérêt toujours élevés, ce qui accentue la dégradation du marché immobilier et pénalise l'installation de jeunes familles dans une commune comme Lèves.
- Une décision prise par l'Etat en début d'année de relever le taux de cotisation employeur à la CNRACL de 3 points par an jusqu'en 2028, ce qui impacte le budget de dépenses, sans transfert de recettes équivalent.

La situation économique française, malgré quelques indicateurs qui ont regagné en performance (taux de chômage ; investissements étrangers) reste très préoccupante. La croissance reste très faible, en-deçà de la moyenne des pays de l'OCDE, le déficit du commerce extérieur reste très dégradé, tandis que les comptes publics sont dans le rouge.

Ainsi, la dette publique continue d'augmenter, dépassant désormais 3400 milliards d'euros, soit plus de 115% du PIB. Eu égard à cette situation et aux taux relevés, le montant de remboursement de la charge de la dette devrait avoisiner 70 milliards d'euros en 2026, un record, devrait d'ici deux ans dépasser le budget de l'Education nationale et devenir le premier poste de dépense de l'Etat.

La situation s'aggrave d'autant plus que le déficit public continue à attendre des records, avec plus de 130 milliards d'euros prévus en 2025, à près de 5,5% du PIB. De plus, le déficit public du budget de la

sécurité sociale prend également la tendance d'un déficit à la hausse. Il sera d'environ 23 milliards d'euros en 2025 et pourrait atteindre 30 milliards d'euros en 2026.

### 1.1.2 Instabilité et incertitudes

A l'heure de la discussion des orientations budgétaires (commission 08 décembre 2025 ; séance publique 15 décembre), de fortes incertitudes pèsent sur l'avenir de la politique économique française.

Trois gouvernements se sont succédés en un an, et l'absence de majorité à l'Assemblée nationale ne permet pas d'élaborer des orientations claires et lisibles. Demeurent des incertitudes quant à l'adoption du PLF2026 et du PLFSS2026. Des ajustements seront à prévoir d'ici l'adoption du BP2026.

### 1.1.3 L'intervention budgétaire de l'Etat auprès des collectivités

L'Etat intervient sur le budget de fonctionnement, principalement au travers de dotations (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, Dotation Nationale de Péréquation) et de la compensation de la TH (taxe d'habitation). Il participe à la dynamique fiscale par la revalorisation des bases d'imposition, au rythme de l'inflation. Les bases 2025 devraient ainsi augmenter d'un peu moins de 2%.

Malgré cette dynamique de bases, les recettes fiscales générées ne couvrent pas l'ensemble des dépenses contraintes, dont celles qui pèsent sur le personnel.

Cette situation économique risque d'aggraver encore davantage la situation des finances locales à moyen terme, après la baisse des dotations entamée à 2014, la hausse permanente des dépenses contraintes, et la suppression de la taxe d'habitation. L'effet de ciseaux négatif qui se poursuit nous oblige à maintenir des efforts constants et à faire preuve de rigueur budgétaire.

Pour compenser une partie de la perte des dotations de fonctionnement, l'Etat intervient également sur le budget d'investissement, avec deux outils principaux : la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et la DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local), dont les critères sont de plus en plus restrictifs, liés au plan de relance qui vise en priorité la transition écologique.

Pour les années à venir, il faut s'attendre à une accentuation de la perte d'autonomie budgétaire des communes, et à des marges de manœuvre budgétaires réduites.

Ce contexte global qui s'impose aux communes appelle à une certaine prudence, dans la lignée des années précédentes, pour l'élaboration des orientations budgétaires pour les trois années à venir. Dès lors, il faudra intégrer une dynamique relativement forte des dépenses de fonctionnement, en raison des choix gouvernementaux et de l'inflation, ainsi qu'une compression des recettes.

Au regard des besoins de la collectivité et de ratio particulièrement performants, il est prévu de poursuivre un programme ambitieux d'investissements. En effet, l'importante hausse des investissements de cette dernière décennie par rapport à la précédente s'est accompagnée d'une nette amélioration de la capacité de désendettement, ce qui permet d'envisager l'avenir avec des montants d'investissement toujours élevés. Les projets qui permettent de générer des économies à long terme, notamment en termes énergétiques, doivent être favorisés.

La collectivité, n'ayant pas emprunté depuis trois ans, pourra prévoir un montant d'emprunt total de 2 millions d'euros sur la période 2026-2028, selon l'évolution des taux d'intérêt et l'avancée des projets. Ces orientations budgétaires présentent un scénario particulièrement prudent.

## **1.2 Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation**

Petit à petit, la commune perd en autonomie fiscale, et donc en marges de manœuvre, avec l'exonération de la taxe d'habitation (TH), dont la suppression totale pour les résidences principales est effective depuis 2023.

La commune perd de son autonomie de gestion de ses recettes. La suppression complète de la TH a fait l'objet du transfert à la commune de la part départementale de la taxe foncière, et d'une compensation dont la pérennité pose question.

Désormais, seuls les propriétaires de biens immobiliers contribuent aux recettes fiscales de la commune. Il faut rajouter l'impact probable de la suppression de la TH sur les péréquations financières actuelles, qu'elles soient verticales ou horizontales.

Les conséquences de la suppression de la taxe d'habitation ne sont donc pas neutres. Sans développer ici le point regrettable qui consiste à observer qu'une part importante d'habitants ne contribueront plus directement au budget communal, nous sommes appelés à la prudence quant à une dynamique fiscale qui ne suivra plus totalement la dynamique de l'inflation.

## **1.3 Environnement local**

Membre de la communauté d'agglomération Chartres métropole et du Département d'Eure-et-Loir, la commune de Lèves travaille en bonne intelligence avec ses deux principaux partenaires locaux.

L'Agglomération Chartres métropole participe au budget de fonctionnement par la DSC (dotation de solidarité communautaire) et par l'AC (attribution de compensation), et est l'intermédiaire de la Région Centre-Val-de-Loire pour les contrats d'agglomération qui prévoient des aides à l'investissement.

Le Département d'Eure-et-Loir accompagne la commune dans ses projets d'investissements par différentes aides, la principale étant le FDI (fond départemental à l'investissement).

L'impact de la situation budgétaire fortement dégradée de l'Etat et des fortes incertitudes politiques et économiques pourra avoir une conséquence négative, par capillarité, sur les aides des partenaires locaux apportées à la commune. Cependant, les projets de la commune répondant aux principaux critères des partenaires, et la dynamique de relations entretenue, a permis ces dernières années de maintenir un niveau global de subventions satisfaisant.

De plus, le travail mené de concert avec la SPL Chartres aménagements pour les aménagements du cœur de village ont permis à la commune d'accentuer ses investissements tout en amortissant leur impact d'un point de vue budgétaire.

Attractive et dynamique, Lèves bénéficie d'une situation immobilière intéressante au cœur de l'Agglomération et du Département, avec un marché immobilier dynamique qui a permis depuis plusieurs années de générer un bon niveau de droits de mutation à titre onéreux. En 2023 et 2024, cette dynamique s'est affaiblie, au regard de la situation nationale du marché immobilier. La situation en 2025 a connu un léger regain. Plusieurs projets immobiliers, ayant permis l'apport de près de 200 logements ces dernières années, permettent d'amortir favorablement cette situation.

Quant aux recettes de la taxe foncière, celles-ci devraient continuer à progresser avec une hausse de bases (décision de l'Etat) qui suivra l'inflation ainsi que l'arrivée attendue de nouveaux logements. Les recettes fiscales devraient donc continuer sur leur dynamique observée ces dernières années, celle-ci restant probablement plus faible que l'inflation.

## **2 LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES**

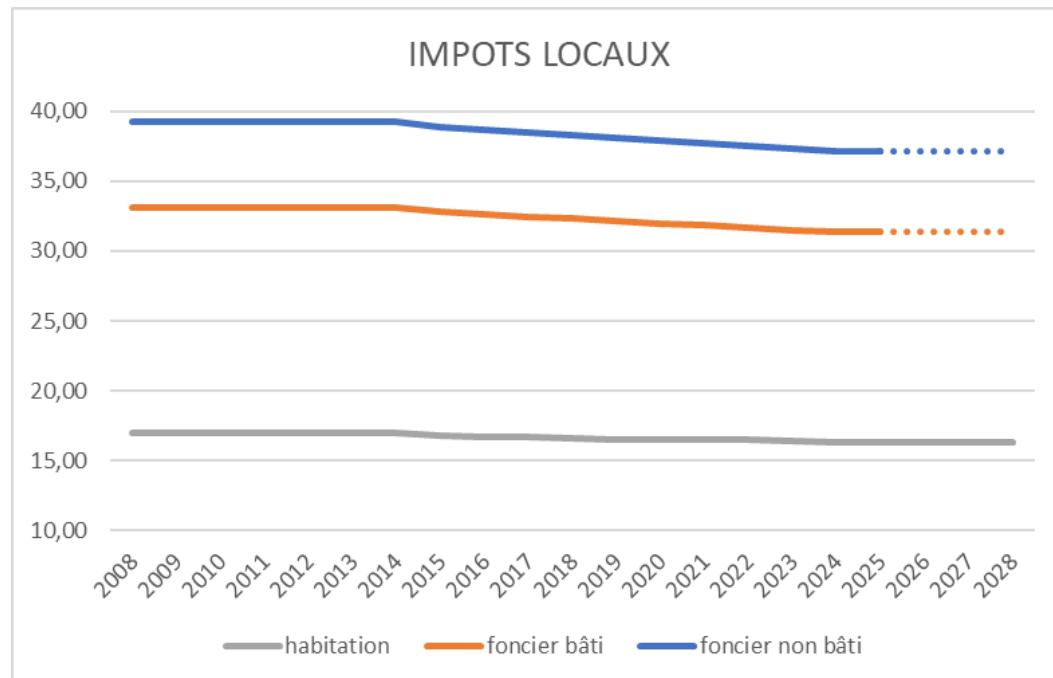
### **2.1 Les grandes orientations**

La commune propose les grandes orientations suivantes :

- Stabilité des impôts
  - o Après 10 baisses consécutives des taux des taxes locales, il est proposé de maintenir les taux de 2026 et des années suivantes au niveau de 2025.
- Economies de fonctionnement
  - o Optimisation du fonctionnement des services municipaux en recherchant une baisse constante des dépenses de fonctionnement en euros constants.
- Fort niveau d'investissements
  - o Maintien du niveau moyen d'investissement par rapport aux années précédentes, à 3 millions d'euros annuels.
- Sécurisation de la dette
  - o Passage d'un ratio de désendettement de près de 16 années en 2014 à moins de 4 années en 2025. Objectif de maintenir en-deçà de 6 années sur la période 2026-2028.

Ces grandes orientations seront régulièrement réinterrogées au regard de l'évolution de la situation économique de la France et de la situation budgétaire des collectivités territoriales.

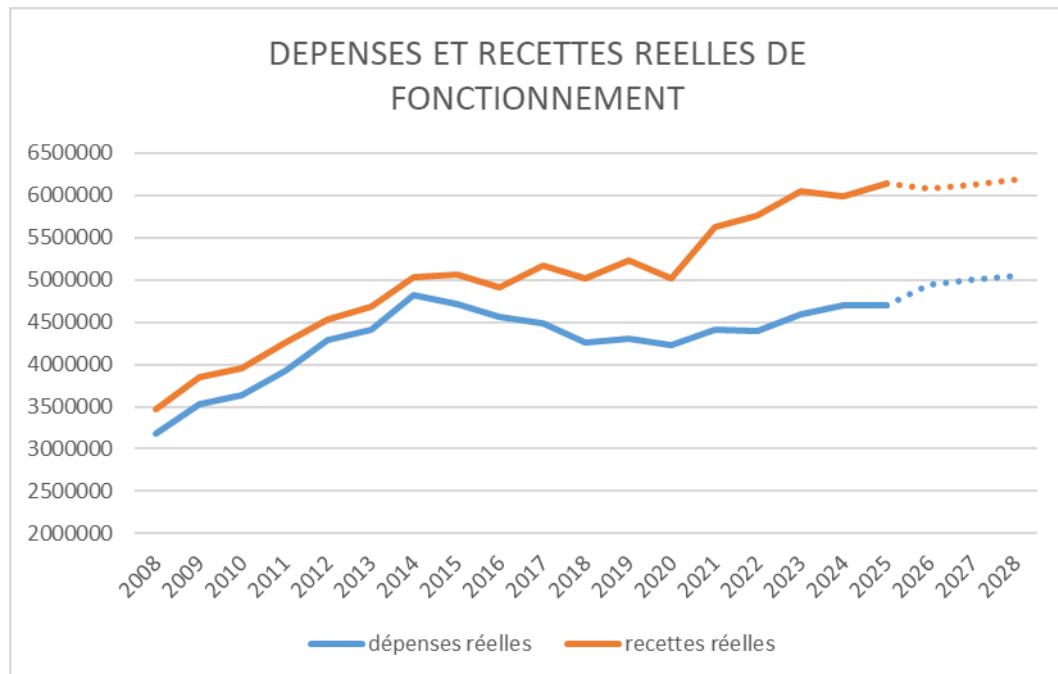
#### **2.1.1. Stabilité des impôts, après 10 années de baisse**



Lèves a mené un effort fiscal quasi-unique en France, avec une baisse constante de ces taux de taxes locales chaque année durant 10 ans. En 2025, le taux de la taxe foncière (part communale avant intégration de la part départementale) était de 31,34 % alors qu'il était de 33,11 % en 2014, soit une baisse totale de 5,35%.

Au regard des marges de manœuvre désormais réduites suite aux efforts de bonne gestion menés ces dernières années, d'une réduction continue de l'autonomie des collectivités, et d'une situation économique et politique très incertaine, il est proposé de maintenir les taux pour ces prochaines années. Ceux-ci seront nettement inférieurs aux taux de 2014. Le gain pour les Lévois est donc constant.

## 2.1.2. Economies de fonctionnement



Après une forte baisse durant la mandature 2014-2020, les dépenses de fonctionnement continueront à faire l'objet d'un effort de bonne gestion, tout en confortant les mesures en faveur du personnel prises ces dernières années. Celles-ci ont augmenté en 2021 mécaniquement avec l'intégration du budget du CCAS, mais ont continué à baisser en consolidation. Les principales décisions managériales étant désormais faites, les décisions gouvernementales impactant le régime des fonctionnaires ne permettent plus à la commune de réduire ce poste budgétaire, ni en euros courants ni en euros constants. Cette situation est accentuée par l'amélioration du régime indemnitaire des agents opérés par la ville en 2025.

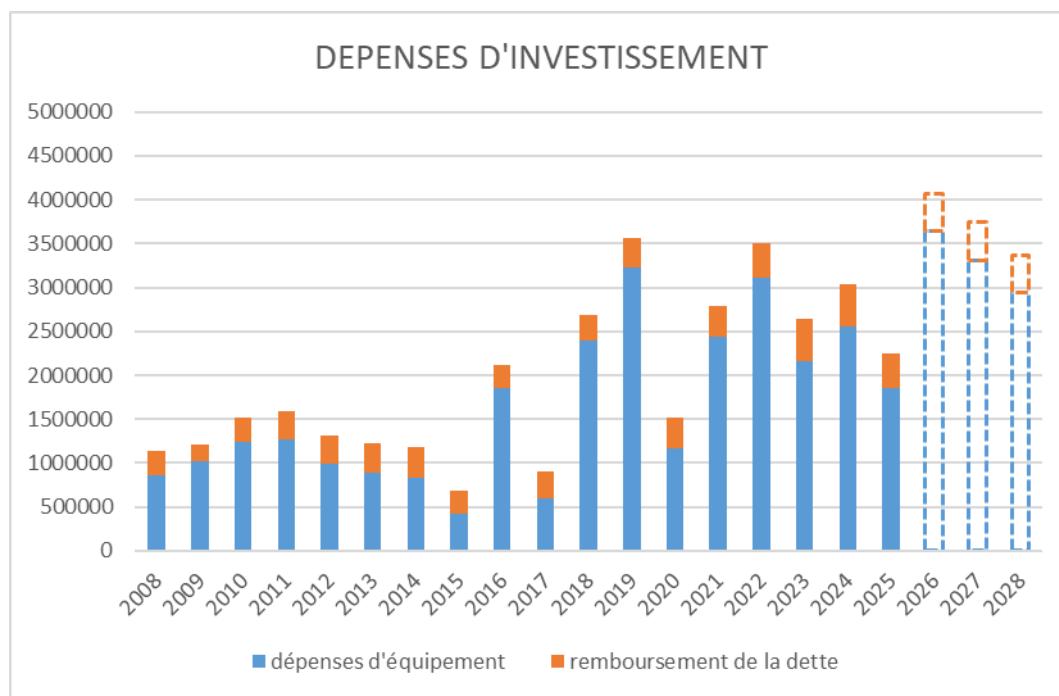
Pour les trois prochaines années, lors que les marges de manœuvre sont désormais ténues, que les charges de personnel augmentent mécaniquement d'environ 2% par an à ETP constant (hausse plus élevée encore depuis 2022), et que la commune a revalorisé le régime indemnitaire de ses agents en 2025, la trajectoire marque une hausse des dépenses de fonctionnement en euros courants, l'objectif étant de contenir ces dépenses en euros constants.

La ville continue ainsi à suivre un objectif de stabilisation voire de légère baisse en euros constants par habitant si le niveau d'inflation se stabilise désormais. Cet effort de bonne gestion est permis par l'organisation optimale des services municipaux et par la performance économique et écologique des nouveaux bâtiments municipaux (mairie, espace Gabriel Loire, école Jules Vallain rénovée). Le projet de rénovation du complexe sportif vise à générer de nouvelles économies à long terme tout en améliorant le service rendu.

Au regard du contexte et des éléments déjà exposés, les recettes fiscales suivront une dynamique relativement prudente. Quant à elles, les recettes de dotations, les recettes de droits de mutation à titre onéreux et les recettes de services municipaux suivront une trajectoire relativement stable.

La démarche de ces orientations budgétaires est donc prudente.

### 2.1.3. Fort niveau d'investissements



Il est prévu que la commune poursuive une politique ambitieuse d'investissements.

Après une moyenne de près de deux millions d'euros de dépenses d'investissement annuels lors de la mandature 2014-2020 et d'une moyenne de près de trois millions pour la période 2021-2025, il est prévu pour les trois prochaines années de poursuivre un haut niveau d'investissement avec un total de près de 10 millions d'euros de dépenses totales d'équipement et 1,27 millions d'euros de remboursement de la dette.

Les bons résultats en termes d'autofinancement (avec un haut niveau en 2025, plus performant que prévu) ainsi que les subventions et participations obtenues auprès des partenaires permettent de financer cette ambitieuse politique d'investissements. Il sera cependant important de rester prudent au regard de perspectives prévues à la baisse en 2026 avec les fortes incertitudes actuelles.

Un regard particulier sera apporté sur l'aspect économique et écologique des investissements. Ceux-ci devront permettre, au-delà de l'amélioration du service rendu à la population, de générer des économies budgétaires et des économies d'énergie à long terme.

Parmi les importants projets de ces trois prochaines années figurent la rénovation du complexe sportif Michel Castaing, les travaux de l'église saint-Lazare et le lancement de la première phase de la rénovation de la route de Chavannes. Il est également prévu la réalisation de la 4<sup>ème</sup> et dernière phase de l'opération Cœur de village, sur l'avenue de la Paix et la rue du Mousseau.

Un travail d'étude avancera sur plusieurs projets, dont des travaux de rénovation de voiries et chemins. De plus, un certain nombre de travaux de moindre importance budgétaire sont prévus.

#### 2.1.4. Sécurisation de la dette

Après trois années sans emprunt entre 2023 et 2025, les efforts importants ayant été consentis avant la remontée des taux, la commune peut raisonnablement envisager de lever de nouveaux emprunts. Selon le rythme d'avancée des projets, un montant total de 2 millions d'euros d'emprunts est envisageable sur la période 2026-2028. Il est inscrit un objectif d'un million d'euros d'emprunt en 2026, un million en 2027 et zéro en 2028.

Après avoir atteint 16 ans à la fin de la mandature 2008-2014, l'objectif du ratio d'années de remboursement de la dette sera désormais de rester en-deçà des 8 années, qui offre une situation budgétaire saine. Les perspectives pour ces trois prochaines années nous permettent d'envisager un ratio inférieur à 6 années, confirmant ainsi la bonne santé financière de la commune. La dette de la commune est ainsi pleinement stabilisée et sécurisée.

#### 2.1.5. L'Espace Soutine

Le budget annexe de l'Espace Soutine augmente, passant à 150 000 euros. L'adhésion voulue de la commune à la SPL Chartres spectacles engage en effet la ville à repenser sa saison culturelle et à lui donner une nouvelle ambition, avec des spectacles plus nombreux et attractifs, ouverts à tous les publics. L'objectif budgétaire est que la hausse prévisionnelle des dépenses s'accompagne d'une hausse des recettes, de telle sorte que le reste à charge final n'augmente que de 10 000 à 20 000 euros annuels, la commune s'assurant de l'équilibre budgétaire de ce compte annexe par le versement d'une subvention annuelle.

### 2.2. Programme pluriannuel d'investissements

En 2026, la ville souhaite engager concrètement les travaux de quatre importants projets : le démarrage de la quatrième et dernière phase du projet cœur de village avec l'avenue de la Paix et la rue du Mousseau ; la rénovation de l'église saint-Lazare, qui comprend notamment la protection des voûtes, la reprise des bas-reliefs inscrit au titre des Monuments historiques, ainsi que la pose d'un nouveau système de chauffage ; la rénovation complète des bâtiments du complexe sportif, avec rénovations, démolitions et constructions, qui s'étalera sur quatre années en plusieurs phases ; et les travaux de rénovation de la route de Chavannes, comprenant reprise et enfouissement des réseaux, en trois phases prévisionnelles.

Ces grands projets, s'ils seront consommateurs d'une grande partie de l'enveloppe des budgets d'investissements 2026-2028, n'en laisseront pas moins la place à d'autres projets de moindre ampleur mais répondant également aux nécessités et besoins.

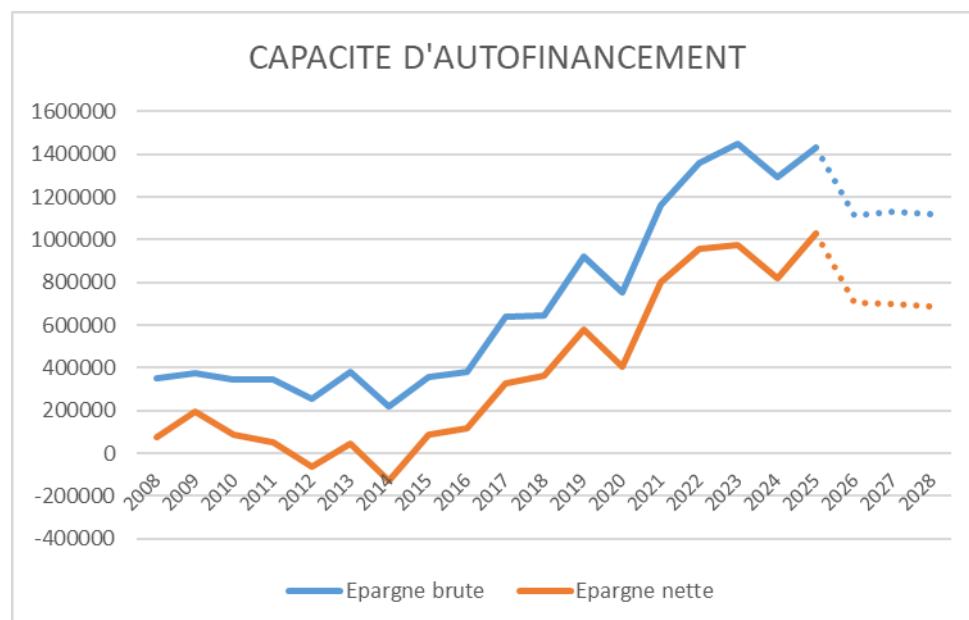
Comme chaque année, des enveloppes seront consacrées au renouvellement des matériels des services techniques, à la maintenance et modernisation des bâtiments, ainsi qu'aux projets courants. Enfin, par prudence, une enveloppe annuelle de 100 000 euros est affectée en cas d'imprévu.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2026-2028				
Projet	Total*	2026	2027	2028
Cœur de village (aménagements publics + gestion foncière)	1170	390	390	390
Rénovation église Saint-Lazare	1150	300	850	0
Complexe sportif Tennis	2480	1240	840	400
Complexe sportif Dojo	1320	660	460	200
Complexe sportif multisports & gymnastique	1200	0	0	1200
Marnières / Clos loger	450	350	50	50
Route de Chavannes	750	200	250	300
Voirie, chemins et aménagements divers	300	100	100	100
Travaux et extension cimetière	80	60	20	0
Réalisation d'une signalétique patrimoniale (bâti et naturel)	50	0	50	0
Circuit / mise en valeur des chemins de promenade	50	50	0	0
Services techniques (gros achats divers)	150	50	50	50
Entretien bâtiments	150	50	50	50
Divers annuel	300	100	100	100
Réserves annuelles (imprévus)	300	100	100	100
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>9900</b>	<b>3650</b>	<b>3310</b>	<b>2940</b>
Remboursement de la dette	1270	410	430	430
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>11170</b>	<b>4060</b>	<b>3740</b>	<b>3370</b>

\* Total toutes dépenses TTC sur la période 2026-2028, en K€

## 2.3. L'évolution des principaux agrégats

### 2.3.1. Capacité d'autofinancement



Pour cette mandature 2020-2026, la volonté de la municipalité était de renforcer la capacité d'autofinancement de la commune, agrégat indispensable pour pouvoir moderniser les équipements de la commune et pour recevoir le soutien des partenaires financiers.

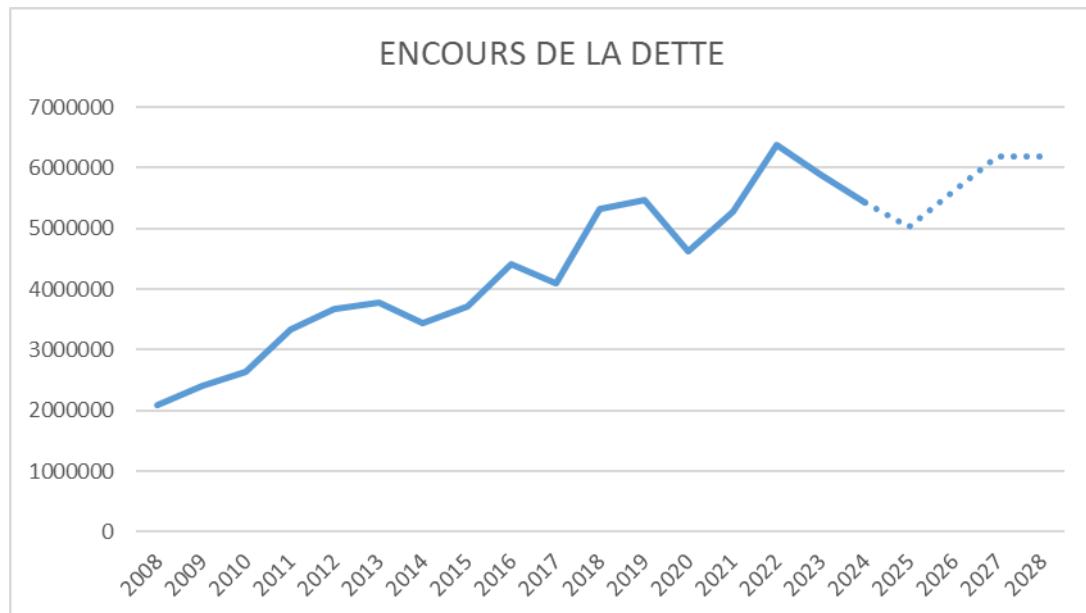
Les très bons résultats obtenus entre 2021 et 2025, nettement supérieurs aux prévisions, ont permis à la commune de faire face à l'inflation et à la situation économique nationale.

Une observation de la situation actuelle, les hausses de charges obligatoires sans transfert de recettes, et une prudence face aux incertitudes politiques et économiques invitent à imaginer une CAF brute stable autour de 1,1 millions d'euros par an ces trois prochaines années, et une CAF nette autour de 700 000 euros.

Grâce à la dynamique fiscale envisagée, l'autofinancement devrait conserver une certaine stabilité, la volonté de la municipalité étant de la maintenir à un niveau désormais plus élevé que les communes de même strate de façon structurelle.

INTERMEDIAIRES DE GESTION	CA 2023	CA 2024	Prév. 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028
Epargne de gestion	1 606 328	1 434 517	1 564 000	1 250 000	1 275 000	1 265 000
Epargne brute	1 453 043	1 291 225	1 431 000	1 115 000	1 130 000	1 120 000
Epargne nette	978 950	816 853	1 031 000	705 000	700 000	690 000

### 2.3.2. Encours de la dette



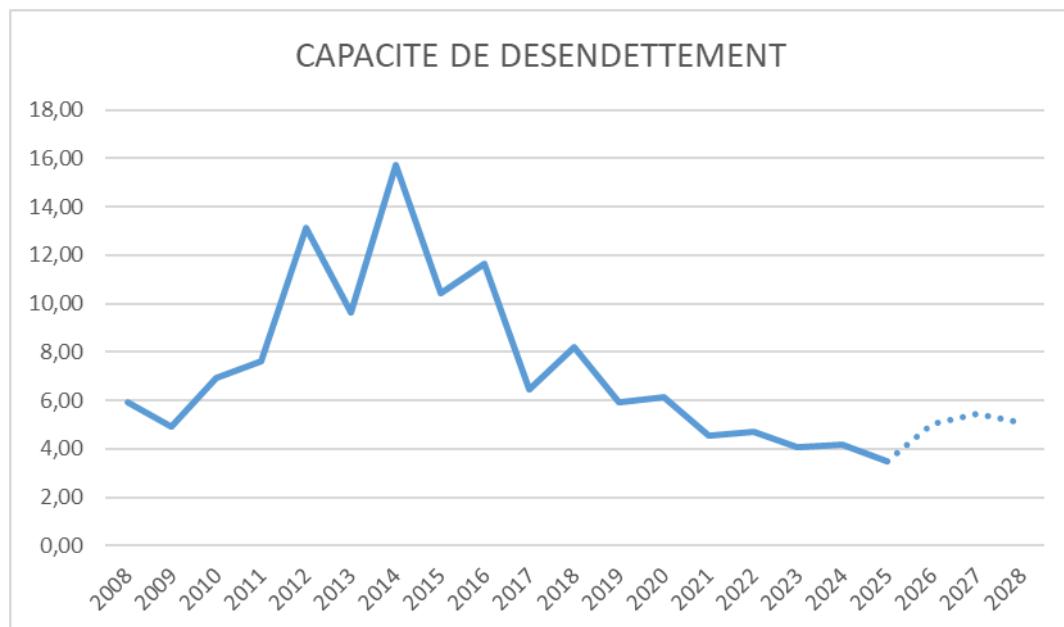
Profitant des taux bas et d'un désormais haut niveau de capacité d'autofinancement, et pour accompagner un programme ambitieux d'investissement en ce début de mandat, la ville a fortement emprunté en 2021 et 2022. Par la suite, aucun emprunt n'a été souscrit en 2023, 2024 et 2025.

Afin d'accompagner ses projets, particulièrement la rénovation du complexe sportif, la ville souhaite emprunter un total de 2 millions d'euros sur la période 2026-2028, soit un million en 2026, un million

en 2027 et zéro en 2028. Un regard important sera apporté sur l'évolution des taux et la mise en adéquation du rythme des projets.

Selon l'évolution de la situation économique nationale et des taux d'intérêt, l'objectif sera de maintenir un encours autour de 6 millions d'euros, afin de soutenir un programme d'investissements durable tout en maintenant des ratios financiers performants.

### 2.3.3. Capacité de désendettement



La capacité de désendettement permet de savoir si la collectivité peut facilement ou non rembourser sa dette. Le principal ratio pour la calculer est celui de nombre d'années nécessaires pour rembourser sa dette, dans l'hypothèse de l'absence de nouveaux emprunts. Son calcul est le suivant : Encours de la dette / CAF brute.

Il est entendu qu'en-dessous de 8 ans, la situation de la collectivité est saine. Entre 8 et 12 ans, la situation est à surveiller. Au-dessus de 12 ans, la situation devient alarmante.

Sur la mandature 2008-2014, la capacité de désendettement s'était très fortement dégradée, atteignant près de 16 ans en 2014, malgré un faible niveau d'investissement. Le budget voté en février 2014 par la précédente municipalité prévoyait même une capacité de désendettement encore plus élevée, mais cette situation a immédiatement commencé à être corrigée par la municipalité élue en mars 2014.

Depuis 2014, la capacité de désendettement s'est nettement améliorée, repassant sous les 6 ans depuis 2019, malgré un volume d'investissements presque trois fois plus important sur la mandature 2020-2026 par rapport à la mandature 2008-2014.

Pour les trois prochaines années, il est prévu une capacité de désendettement restant sous les 6 années, permettant ainsi de sécuriser la dette, tout en menant un programme très ambitieux d'investissements et en stabilisant les impôts.

<b>ENDETTEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
Encours de la dette	5 897 666	5 423 294	5 025 000	5 615 000	6 185 000	5 755 000
Encours de la dette / Epargne brute	4.06	4.20	3.51	5.04	5.47	5.14

### **3. LA PROSPECTIVE**

#### **3.1. Fonctionnement**

##### **3.1.1. Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement par grands chapitres**

<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
011 Charges à caractère général	1 067 914	1 030 452	1 068 000	1 115 000	1 130 000	1 150 000
012 Dépenses du personnel	3 093 098	3 187 357	3 131 000	3 250 000	3 270 000	3 300 000
65 Autres charges de gestion courante	283 307	344 923	374 000	400 000	405 000	410 000
66 Charges financières	153 285	143 292	133 000	135 000	145 000	145 000
67 Charges spécifiques	807	270	0	50 000	50 000	50 000
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>4 598 411</b>	<b>4 706 294</b>	<b>4 706 000</b>	<b>4 950 000</b>	<b>5 000 000</b>	<b>5 055 000</b>
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
013 Atténuation de charges	98 565	121 560	110 000	90 000	90 000	90 000
70 Produits services	686 370	709 684	632 000	630 000	630 000	630 000
73 Impôts et taxes	3 546 632	3 605 445	3 670 000	3 780 000	3 840 000	3 900 000
74 Dotations et participations	1 561 606	1 548 938	1 575 000	1 555 000	1 550 000	1 545 000
75 Autres produits	145 004	9 578	133 000	10 000	10 000	10 000
77 Produits exceptionnels ( <i>hors vente d'actifs immo</i> )	13 277	2 314	17 000	10 000	10 000	10 000
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>6 051 454</b>	<b>5 997 519</b>	<b>6 137 000</b>	<b>6 075 000</b>	<b>6 130 000</b>	<b>6 185 000</b>

Après un mandat 2014-2020 où la réorganisation en profondeur des services municipaux et l'optimisation du parc immobilier de la commune ont permis de réaliser d'importantes économies de gestion, les marges de manœuvre sont désormais beaucoup plus ténues. S'il était prévu une relative stabilité des budgets de fonctionnement pour les années à venir, avec une baisse légère et régulière des dépenses de fonctionnement et une stabilité des recettes de fonctionnement, l'inflation et les politiques gouvernementales ont remis en cause cet objectif.

Ainsi, les charges de fonctionnement devraient continuer à augmenter en euros courants, particulièrement les charges de personnel, tout en étant contenues en euros constants, et les recettes ne pas suivre la même dynamique. Néanmoins, le maintien d'un bon niveau d'autofinancement permettra de poursuivre un ambitieux programme d'investissements.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général continueront à faire l'objet d'une attention particulière sur chaque euro dépensé. La vente d'actifs devenus inutiles (ancien restaurant scolaire, moulin et Clos Renault) permet de faire des économies. La rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain et la récente ouverture d'une nouvelle école de musique visent également un effet sur la baisse des dépenses de fonctionnement.

Pour les charges de personnel, la municipalité continuera à interroger chaque départ, afin de voir quelle est la solution optimale en termes d'ETP. L'ambition d'investir dans les équipements des services municipaux pour générer la meilleure efficacité coût/service rendu sera maintenue.

Concernant les recettes de fonctionnement, par prudence, est prévue une baisse légère et régulière des dotations et participations, eu égard aux commentaires ici précédemment exposés. Les tarifs municipaux seront réinterrogés selon l'évolution de l'inflation. Une évolution régulière au rythme de l'inflation sera étudiée. Pour 2026, comme depuis plusieurs années, il est envisagé une stabilité.

La dynamique fiscale devrait être moins forte que ces dernières années, au regard d'une inflation qui est revenue à la normale et d'un marché immobilier en difficulté. Est projetée pour 2026 une hausse nationale des bases légèrement inférieure à 2%. Le rythme de nouveaux logements, bien que freiné par le contexte du marché immobilier, permet de soutenir cette croissance des recettes fiscales.

### 3.3 Evolution des dépenses et recettes réelles d'investissement par grands chapitres

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
Immobilisations	2 164 162	2 555 921	1 850 000	3 550 000	3 210 000	2 840 000
Dépenses imprévues	0	0	0	100 000	100 000	100 000
Remboursement d'emprunts	474 093	474 372	400 000	410 000	430 000	430 000
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 638 255</b>	<b>3 030 293</b>	<b>2 250 000</b>	<b>4 060 000</b>	<b>3 740 000</b>	<b>3 370 000</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>CA 2023</b>	<b>CA 2024</b>	<b>Prév. 2025</b>	<b>BP 2026</b>	<b>BP 2027</b>	<b>BP 2028</b>
Subventions et participations	978 286	426 601	275 000	890 000	600 000	500 000
Emprunts	0	0	0	1 000 000	1 000 000	0
Dotations, fonds divers et réserves	1 385 812	1 227 513	1 400 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
FCTVA	340 108	492 620	252 000	330 000	290 000	520 000
Taxe d'aménagement	84 545	56 181	115 000	80 000	80 000	80 000
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 788 751</b>	<b>2 202 915</b>	<b>2 042 000</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 070 000</b>	<b>2 200 000</b>

Il est prévu un niveau d'immobilisations élevé sur les années 2026-2028, à plus de 3 millions d'euros de dépenses d'équipement en moyenne annuelle. Les 100 000 euros annuels de dépenses imprévues permettent, le cas échéant, de faire face aux impératifs.

Grâce aux bonnes relations avec nos partenaires, nous prévoyons un niveau de subventions moyen de l'ordre de 30 à 40% des investissements sur les bâtiments et de 15 à 20% sur les routes. Enfin, le FCTVA reçu en N+2 des investissements précédemment réalisés ainsi que l'excédent de fonctionnement permettront de boucler les budgets d'investissement.

### CONCLUSION

Après un mandat 2014-2020 consacré au redressement des finances communales, les marges de manœuvre désormais réduites et la situation économique nationale conduisaient à prévoir une relative stabilité au niveau du budget de fonctionnement. La forte inflation observée en 2022 - 2023 ainsi que les décisions gouvernementales ont obligé à prévoir des hausses de dépenses qui ne pourront être suivies du même rythme de hausses de recettes. Néanmoins, la forte capacité d'autofinancement dégagée tout au long du mandat 2020-2026, ainsi que les très bons ratios de désendettement consacrent la bonne gestion de la commune menée depuis 12 ans.

Nous sommes appelés à une certaine prudence dans les perspectives d'avenir, eu égard au contexte budgétaire de plus en plus contraint pour les communes et à l'instabilité politique qui génère des incertitudes, tout en réaffirmant nos grands principes de bonne gestion.

Les trois années à venir doivent nous conduire à maintenir autant que faire se peut le plus haut niveau possible de capacité d'autofinancement dans la durée, afin de conduire une politique d'investissements ambitieuse, nécessaire au rattrapage du retard accumulé précédemment, à l'adaptation du patrimoine public aux enjeux économiques et écologiques, et à la pérennisation des services publics essentiels, pour continuer à améliorer l'attractivité et la qualité de vie à Lèves.